



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 777

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 10 juin 2024, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant, à savoir :

- ***Règlement numéro 777 amendant le règlement numéro 763 sur la tarification des services (2024).***

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire d'été suivante, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00 (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 19^e jour du mois de juin 2024, jour de leur publication.

Donné à Louiseville,
Ce 19^e jour du mois de juin 2024

Maude-Andrée Pelletier
Greffière